



## **Échéancier des procédures** Révisé le 24 septembre 2008

**DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur les brevets*, S.R.C. 1985, c. P-4, dans sa version modifiée ET DANS L'AFFAIRE DE *ratiopharm Inc.*, (l'« intimée ») et le prix de son médicament « *ratio-Salbutamol HFA* »**

<b>Procédure / Requête</b>	<b>Date / Délai</b>
<b>Avis d'audience – Émission</b>	<b>18 juillet 2008</b>
Signification à l'intimée	18 juillet
Confirmation de la signification	18 juillet
Signification au Ministre fédéral de l'Industrie et aux ministres provinciaux et territoriaux de la Santé	18 juillet
Émission du communiqué	22 juillet
Publication de l'Avis – <i>Gazette du Canada</i> , Partie I	26 juillet
<b>Avis de comparution</b>	<b>28 juillet</b>
<b>Déclaration de l'intimée</b>	<b>25 août</b>
Réponse du personnel du Conseil	15 septembre
<b>Déclaration d'intervention des ministres</b>	<b>18 août</b>
<b>Requête en intervention</b>	<b>4 septembre</b>
Réponse aux requêtes en intervention	18 septembre
<b>Avis de requête sur des questions préliminaires</b>	<b>22 septembre</b>
Réponse – questions préliminaires	6 octobre
Réplique – questions préliminaires	17 octobre
<b>Mémoires – Conférence préparatoire à l'audience</b>	<b>20 octobre</b>
<b>Conférence préparatoire à l'audience</b>	<b>27 octobre</b>
<b>Communication de l'aperçu des dépositions</b>	<b>10 novembre</b>
de chaque témoin (non expert)	
Affidavit des témoins experts	10 novembre
<b>Communication de l'aperçu des dépositions</b>	<b>28 novembre</b>
de chaque témoin (non expert)	
Affidavit des témoins experts de l'intimée	28 novembre
<b>Communication de l'aperçu des dépositions</b>	<b>15 décembre</b>
Réplique du personnel du Conseil	
<b>Audience</b>	<b>12 janvier 2009</b>
(Séances additionnelles seront mises à l'horaire à une date ultérieure)	